

REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les règles de bon fonctionnement du Poney Club.

I. INSCRIPTIONS ET REINSCRIPTIONS

- L'enseignement est organisé sous forme d'abonnements annuels ou trimestriels.
- L'abonnement donne droit à une séance d'équitation par semaine à jour et heure fixe. Un changement définitif d'horaire peut cependant avoir lieu suivant les places disponibles.
- En cas de remplissage insuffisant (moins de 6 cavaliers), l'UCPA se réserve le droit de modifier certains horaires en cours de trimestre. D'autres horaires vous seront alors proposés.
- Pour les cavaliers inscrits au trimestre, il est nécessaire de se réinscrire pour le trimestre suivant. Vous conserver la priorité sur votre place pendant la première semaine des réinscriptions.
- Tout règlement de programme implique l'acceptation des Conditions Générales d'Inscription.
- **Attention il n'y a pas de réinscription automatique.**
- Le règlement (chèques, espèces, cartes bancaires) doit être effectué à l'accueil avant la première séance. **L'inscription ne sera effective qu'après règlement.**
- Le planning des stages des vacances scolaires est disponible à l'accueil un mois et demi à l'avance.

- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport doit être fourni chaque année. Les enfants doivent être à jour de leur vaccination antitétanique.

II. ABSENCES ET RECUPERATIONS

- Les leçons non prises sont **perdues et non récupérables**.
- Seules les absences liées à des sorties scolaires (classe verte, classe de neige, voyage linguistique...) donnent lieu à une récupération/an et exclusivement sur présentation d'un justificatif de l'établissement scolaire.

En cas d'abandon en cours de trimestre, aucun remboursement ne sera consenti.

**Une assurance annulation / interruption de programmes sportifs est
intégrée dans nos forfaits. Renseignez vous à l'accueil !**

III. ASSURANCES

- Lors des séances d'équitation sur poney organisées par l'UCPA, les enfants sont couverts **en responsabilité civile** par un contrat souscrit par l'UCPA des Assurances Allianz :
Cabinet Chaubet

Allianz IARD
Direction Opérations Entreprises
Case Courrier 8 10 33
5C Esplanade Charles de Gaulle
33081 Bordeaux Cedex

Le n° sociétaire national de l'UCPA est le n°2464295704

L'assurance de l'UCPA ne couvre pas les dommages corporels, charge aux parents de vérifier auprès de leur assurance personnelle ou de l'assurance scolaire de leurs enfants si ils sont couverts pour les accidents survenant lors d'activités sportives.

- Tout accident survenant hors des leçons ne saurait incomber au club.
- Tout accident d'une personne non inscrite ne saurait engager le club.

IV. SECURITE

- Le port de la bombe ou d'un casque protecteur 3 points aux normes européennes est obligatoire à partir du moment où le cavalier est dans les écuries.
- Il est strictement interdit de donner de la nourriture ou des friandises aux poneys. Cela peut les rendre agressifs. Le personnel UCPA se charge de les nourrir 3 fois par jour.
- Le port de bottes ou de boots avec mini-chaps est obligatoire pour monter à poney avec étriers. Le port de chaussures de tennis, nu-pieds ou chaussures de ville n'est pas autorisé.
- Il est formellement interdit de fumer dans les locaux ainsi qu'aux abords des écuries et des manèges.
- Tout véhicule doit stationner sur le parking du Poney Club, y compris les vélos.
- Les chiens doivent être tenus en laisse. L'accès au club-house leur est interdit.
- Rollers, poussettes, tricycles, patinettes... sont tolérés dans le Poney Club mais interdits dans les écuries.

V. RESPONSABILITE

- L'UCPA décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'affaires personnelles ou véhicules dans l'enceinte du Poney Club ou sur le parking.
- Les enfants sont sous la responsabilité de l'UCPA uniquement pendant les séances d'équitation.

- Pour le bon déroulement des reprises, il est indispensable d'arriver au moins 20 minutes avant le début de la séance afin que l'enfant ait le temps de préparer son poney et que le cours puisse commencer à l'heure. Les moniteurs se verront dans l'obligation de refuser tout enfant en cours après le début de la séance.
- La présence des parents doit rester discrète tant pendant la préparation des poneys que lors de la séance elle-même afin de faciliter la tâche de l'enseignant.

VI. EXAMENS FEDERAUX

- Plusieurs sessions d'examens sont proposées durant l'année au cours des séances d'animation le dimanche de 16h à 18h. Les examens peuvent également se passer au cours des stages.
- Seuls les moniteurs sont ***aptés à juger des capacités des cavaliers***. Leur accord est indispensable pour tout passage d'examen. N'hésitez pas à les consulter.
- La licence fédérale de l'année en cours est obligatoire pour tout passage d'examen.

VII. ANIMATIONS

- Tous les dimanches diverses animations vous sont proposées: préparation d'examens, examens, concours, pony-games, sorties...
- Un planning trimestriel est à votre disposition à l'accueil.
- Ces animations nécessitent une inscription à l'accueil.

VIII. BAPTEMES

- Pour les plus petits, des baptêmes ont lieu le dimanche après-midi de 16h à 18h, sous réserve des intempéries et des animations.

- Ces baptêmes sont effectués sous la responsabilité des parents.

IX. DIVERS

- Une tenue correcte est exigée dans l'enceinte du Poney Club.
- Merci de nous aider à garder le Poney Club propre, des poubelles sont à votre disposition.
- Des casiers vestiaires sont à votre disposition dans le Club-house. Renseignez vous à l'accueil.
- En cas de non respect du présent règlement, l'UCPA se réserve le droit d'exclure les contrevenants.

Ce règlement a été élaboré dans l'intérêt de tous .Il est disponible sur simple demande à l'accueil.

Nous espérons que vous en comprendrez le bien-fondé.